

Forêt domaniale de Montmorency

10 mars 2015

Coupes 2015

LA FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY



Vaste massif de 2000 hectares situé dans le Val d'Oise, il est composé à 70% de châtaigniers.

Il est riche de 372 espèces végétales dont certaines sont protégées comme l'Osmonde royale, de deux réserves biologiques dirigées (zones protégées) : la Cailleuse et le Nid d'aigle.

Cette forêt est très fréquentée avec 5 millions de visites par an.

La forêt produit du bois. Le châtaignier est utilisé, pour les plus beaux arbres, dans la fabrication de bardage, parquets, lames de terrasse, piquets, bardeaux.

Afin de bien intégrer les attentes du public parfois inquiet des pratiques forestières, l'ONF a révisé l'aménagement de la forêt.

Il donne priorité aux paysages sans oublier le renouvellement de la forêt.

La révision de l'aménagement est en cours d'approbation.

L'ONF prépare l'exploitation de certains arbres sur les parcelles 226 à 231

Gérée par l'Office national des forêts, la forêt domaniale de Montmorency bénéficie d'un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période de 2004-2023.

Celui-ci prévoit une coupe sur les parcelles 226, 227, 228, 229, 230 et 231, situées sur le territoire de Piscop.

Préalablement à la coupe, l'ONF va réaliser « des cloisonnements d'exploitation »

Les « cloisonnements d'exploitation » sont des chemins d'accès régulièrement espacés qui facilitent la circulation des engins forestiers sur la parcelle, afin de préserver les sols.



Les « cloisonnements » seront exploités en « bois façonné » c'est-à-dire que la coupe sera réalisée par l'ONF.

Elle se fera par une **abatteuse** : cet engin forestier coupe les arbres mécaniquement. Son bras de 9 mètres permet d'atteindre les arbres sans aller au pied de ceux-ci et ramène les produits (billons de bois de chauffage, bois d'industrie ou grumes), le long des chemins d'exploitation.

Cette intervention va commencer **au 1^{er} trimestre 2015**, sur une surface **de 25 hectares**, pour une durée **de plusieurs mois**.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Forêt domaniale de Montmorency

10 mars 2015

Coupes 2015

L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés en menuiserie : bardage, terrasse...

D'autres bois pourront être transformés en panneaux de particules.

Que se passera t-il après en forêt ?

Suite aux « cloisonnements d'exploitation », une coupe en « **futaie irrégulière*** » sera mise en œuvre **d'ici 4 ans** sur l'ensemble de ces parcelles.

Grâce à la coupe en « futaie irrégulière* », les parcelles seront composées d'arbres de différents âges

Situées en lisière de forêt, les parcelles 226 à 231 ont été identifiées comme « très sensibles » par l'étude paysagère réalisée par l'ONF en 2012.

Cette sensibilité a conduit l'ONF à adapter la sylviculture en réalisant une coupe en « futaie irrégulière » :

*cette opération consiste à couper progressivement les arbres arrivés à maturité, en dosant le prélèvement en quantité et en qualité.

Grâce à ce traitement, le couvert forestier est maintenu et permet la vision permanente de l'état boisé.

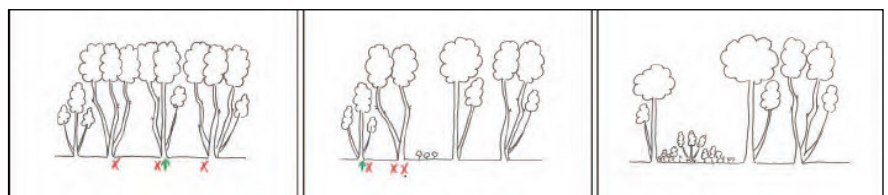
Les parcelles seront composées d'arbres de divers âges et de grosseurs différentes. Les arbres sur les parcelles seront plus espacés que dans les peuplements actuels. Les coupes seront également pratiquées plus souvent (tous les 6 ans environ) mais elles seront plus progressives et moins impactantes.



Paysage actuel des parcelles 226 à 231

Année + 6

Année + 12



Principe de la coupe en « futaie irrégulière » sur du châtaignier

Forêt domaniale de Montmorency

10 mars 2015

Coupes 2015

Ces travaux vont engendrer un certain nombre de désagréments pour le promeneur



Le bois est entreposé en bord de chemin

- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui rend le site dangereux.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans la parcelle puis il sera positionné sur une place de stockage avant d'être transporté vers les usines de transformation.

L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

Forêt domaniale de Montmorency

10 mars 2015

Coupes 2015

Plan de la coupe parcelles 226 à 231 forêt domaniale de Montmorency

Préalablement à la coupe, des chemins dédiés à l'exploitation seront mis en place prochainement.

